

La campagne outils plus sûrs en boulangerie pâtisserie artisanale

Une aide financière pour l'achat de matériel

Qui peut bénéficier de cette aide financière ?

- **les artisans boulangers ou pâtisseries :**

⇒ dont les établissements sont classés dans le code risque sécurité sociale 15.8CA « boulangerie (seule ou avec vente de confiserie) », 15.8CB « boulangerie – pâtisserie avec ou sans vente de confiserie » ou 15.8 DA « pâtisserie artisanale »,

⇒ à jour de leurs cotisations sociales,

⇒ employant au moins un salarié.

Pour quel matériel ?

Cette campagne vise à promouvoir l'utilisation d'outils plus sûrs permettant de réduire efficacement les émissions de poussières de farine dans le fournil. Elle porte actuellement sur la promotion de :

- **la diviseuse anti-émission de poussières de farine**
- **l'aspirateur professionnel adapté aux poussières de farine**
- **le pétrin à capot plein**
- **le batteur à capot plein**

Les matériels susceptibles d'être subventionnés répondent à un cahier des charges et sont référencés dans la liste des outils plus sûrs établie chaque année par la CNAMTS.

Quel est le montant de la subvention ?

- **1 000 €** par diviseuse anti-émission de poussières de farine
- **1 000 €** par pétrin à capot plein
- **400 €** par batteur à capot plein
- **300 €** par aspirateur professionnel adapté aux poussières de farine

Modalités de financement

Les artisans boulangers – pâtisseries remplissant les conditions citées ci-dessus peuvent bénéficier de l'aide financière en formulant une demande auprès de **la Caisse Régionale d'Assurance Maladie dont dépend leur établissement**.

Une convention est alors établie entre la caisse régionale et l'entreprise indiquant notamment le montant de la subvention, la marque et référence du matériel et **la date avant laquelle doit s'effectuer l'achat**.

Dès que l'artisan boulanger ou pâtisseries a effectué son achat, la subvention est versée sur production :

- ▶ d'une **attestation de moins de trois mois délivrée par l'URSSAF** et indiquant que l'entreprise a satisfait à ses obligations concernant le versement et la fourniture de déclaration en matière de cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales,
- ▶ les **duplicata des factures concernant le matériel ainsi qu'un RIB**. Le chef d'entreprise certifie sur le duplicata qu'il est conforme à l'original et certifie l'avoir acquitté en indiquant le mode et la date de règlement. La date de facturation est impérativement postérieure à la date de signature de la convention.

CRAM	Dépt	ADRESSE	Téléphone	Fax
BORDEAUX	24-33-40-47-64	80, avenue de la Jallère 33053 BORDEAUX CEDEX	05 56 11 64 00	05 56 39 55 93
CLERMONT-FERRAND	03-15-43-63	48-50 Boulevard Lafayette 63058 CLERMONT-FERRAND Cedex	04 73 42 70 00	04 73 42 70 15
DIJON	21-25-39-58-70-71-89-90	ZA Dijon Saint Apollinaire 38, rue de Cracovie 21044 DIJON CEDEX	03 80 70 50 50	03 80 70 51 73
LILLE	02-59-60-62-80	11, allée Vauban 59661 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX	03 20 05 61 70	03 20 05 79 30
LIMOGES	16-17-19-23-79-86-87	4, rue de la Reynie 87037 LIMOGES CEDEX	05 55 45 39 00	05 55 77 40 64
LYON	01-07-26-38-42-69-73-74	Service Prévention 26, rue d'Aubigny 69436 LYON CEDEX 03	04 72 91 96 96	04 72 91 97 09
MARSEILLE	04-05-06-13-2A-2B-83-84	35, rue George 13386 MARSEILLE CEDEX 20	04 91 85 85 34	04 91 85 79 01
MONTPELLIER	11-30-34-48-66	29, Cours Gambetta 34068 MONTPELLIER CEDEX 2	04 67 12 95 30	04 67 12 95 54
NANCY	08-10-51-52-54-55-88	85, rue de Metz 54017 NANCY CEDEX	03 83 34 49 01	03 83 34 48 70
NANTES	44-49-53-72-85	2, Place de Bretagne BP 93405 44034 NANTES CEDEX 1	02 51 72 84 00	02 51 82 31 62
ORLEANS	18-28-36-37-41-45	36, rue Xaintrailles 45033 ORLEANS CEDEX 1	02 38 79 70 00	02 38 79 70 30
PARIS	75-77-78-91-92-93-94-95	17-19 place de l'Argonne 75954 PARIS CEDEX 19	01 40 05 32 64	01 40 05 38 84
RENNES	22-29-35-56	236, rue de Chateaugiron 35030 RENNES CEDEX 9	02 99 26 74 74	02 99 26 70 48
ROUEN	14-27-50-61-76	Avenue du Grand Cours 76028 ROUEN CEDEX	02 35 03 45 45	02 35 03 58 29
STRASBOURG	57-67-68	14, rue A.Seyboth BP N°392 67010 STRASBOURG CEDEX	03 88 14 33 00	03 88 23 54 13
TOULOUSE	09-12-31-32-46-65-81-82	2, rue Georges Vivent 31065 TOULOUSE CEDEX	05 62 14 28 28	05 62 14 26 92
GUADELOUPE	971	Quartier de l'hôtel de ville BP 486 97159 POINTE A PITRE cedex	05 90 21 52 87	05 90 21 53 30
GUYANE	973	Espace Turenne Radamonthe BP n°7015 97307 CAYENNE Cedex	05 94 29 83 07	05 94 29 83 01
MARTINIQUE	972	Place d'Armes 97210 LE LAMENTIN Cedex 02	05 96 51 00 08	05 96 51 54 00
REUNION	974	Immeuble Floréal 4, ruelle du Dancing 97490 St CLOTIDE	02 62 90 47 00	02 62 90 47 01

